



Titre de perception après un divorce

Par **gilouga**, le **30/11/2012** à **09:18**

bonjour,

je voulais avoir un peu d'aide, j'ai divorcé en 2010 j'ai payé mon avocat et mon ex mari à demandé l'aide juridictionnelle. Aujourd'hui, je reçois une lettre disant que je doit payer le 50% de ce qui a été versé par l'état aux avocats de mon ex mari. Donc je voulais savoir comment faire pour que je ne paye pas ça car meme si c moi qui a demander le divorce j'ai quand meme deja payer ma part c a dire mon avocat alors je trouve que c injuste que c a moi de payer pour lui surtout qu'il travail maintenant et que moi je n'ai meme pas les moyens de payer ça. Merci d'avance de votre aide